

SIERENTZ

Infos
N°382

La Fête du Parc

Rétrospective des travaux

Inauguration du Sandgrube



EN OCTOBRE À SIERENTZ

Rétrospective des travaux



La Fête du Parc

Inauguration du Sandgrube



03 À la Une
Cycle mémoriel

04 Conseil municipal
Séance du 16 septembre

06 Environnement
Le moustique tigre
Zone sèche

08 Infos pratiques
Réunions de secteur
Fermeture de la Mairie
Horaires France Services
Horaires Médiathèque
De nouvelles filières pour améliorer le tri en déchetterie

09 Vie municipale
La Fête du Parc
Rappel stationnement
Les règles d'affichage
Les travaux effectués cet été

12 Barbapapas
La rentrée en photos
Souvenirs

13 Vie scolaire
Élections des parents d'élèves

14 Le coin dialectal
Les vertus des modestes
L'automne est là
Spiel mit
Spotjohr

15 Solidarité
Opération orange

16 Associations
Fudokan
Les Bricoleurs
Sensibilisation routière

17 Manifestations
Invitation à l'inauguration du site naturel Sandgrube
Ciné Sierentz
Ateliers et conférences
France services
Y'a rien à la télé
Oktoberfest
Bal d'Halloween du CME
1^{ère} Bourse aux vêtements

19 Tribune
Expression libre du Groupe minoritaire

20 Carnet

Cycle mémoriel

RETOUR SUR LES MOMENTS FORTS
DU MOIS DE SEPTEMBRE



PROCHAINS RENDEZ-VOUS

À partir du 9 octobre : présentation par la société d'histoire de la Hochkirch d'une exposition sur l'incorporation de force à la médiathèque la Citadelle.

Dimanche 13 octobre entre 9h30 et 12h : visite guidée de la casemate du chemin creux par Bertrand PFAFF, président du mémorial Maginot de Haute-Alsace et d'autres membres de l'association. Présentation générale du dispositif Maginot, de l'extérieur et de l'intérieur de l'ouvrage.

Rendez-vous sur place, rue Hohlegasse. Stationnement au niveau du stand de tir.

Samedi 9 novembre 9h-12h à la Médiathèque Bureau postal : un timbre et un cachet postal spécifique seront dévoilés à l'occasion de la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la Libération de Sierentz. Un ouvrage rédigé par Paul-Bernard MUNCH intitulé : « Sierentz 1939-1945 : Évacuation. Annexion. Libération » sera présenté.

Dimanche 10 novembre 9h30 : messe à l'église St Martin 10h45-11h15 : cérémonie au monument aux morts Armistice de la Première Guerre mondiale. 11h30 : salle commémoration de la Libération de Sierentz en 1944 à l'école maternelle Picasso : expositions, chants et réalisations des enfants des écoles, projection d'un film compilant les témoignages des anciens et leur transmission aux jeunes du conseil municipal des enfants.



De gauche à droite : Paul-Bernard MUNCH, président de la société d'histoire de la Hochkirch, Juliette RASSE, directrice de la médiathèque la Citadelle, le maire Pascal TURRI, Rachel SORET VACHET-VALAZ, première adjointe, Yves BISCH et Martin BOEGLIN, adjoint honoraire.



Rachel SORET VACHET-VALAZ

Le cycle mémoriel « Sierentz se souvient » a été officiellement lancé à la médiathèque la Citadelle le 4 septembre dernier, en présence des élus de Sierentz et communes voisines, ainsi que des membres de la société d'histoire de la Hochkirch et du cercle philatélique du Pays de Sierentz.

Une exposition consacrée à l'Évacuation des Sierentzois dans les Landes en 1939, à St Paul les Dax et dans les villages avoisinants, a été présentée. Composée de documents d'archives et de témoignages de Sierentzois ayant vécu cette période, elle était complétée par une collection philatélique et plusieurs objets

d'époque. Les journaux originaux de Hélène RATTI et de Michel BILGER étaient notamment exposés.

Une conférence évoquant Sierentz et l'Alsace durant la Seconde Guerre mondiale a été présentée à six classes de l'école Jacques Schmidt par Rachel SORET VACHET-VALAZ.

Mercredi 18 septembre, un moment d'échanges entre quelques Sierentzois ayant vécu cette époque et les enfants du conseil municipal des enfants s'est tenu dans la salle de classe d'antan. Leurs témoignages et souvenirs ont été filmés.

À l'occasion de la journée du patrimoine le 22 septembre, Yves BISCH a exposé des documents en lien avec l'école durant la Seconde Guerre mondiale.

EN DIRECT du Conseil Municipal

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

Monsieur le Maire ouvre la séance, salue cordialement tous les membres présents, la presse et le public. Il constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour pour un complément relatif à la signature d'un acte pour la cession du terrain aux Hirondelles à SODICO pour un montant de 560 000 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, valide l'ajout de ce point à l'ordre du jour du conseil municipal.

Urbanisme et Affaires foncières

La Ville a délibéré en date du 18 septembre 2023 pour décider de la cession du terrain aux Hirondelles à la société SODICO et du 11 mars 2024 pour approuver la demande de la société SODICO qui souhaitait une clause supplémentaire qui concernait la prévente de ces logements, de 5 sur 11 logements ainsi que l'obtention du permis

de construire, délivré depuis.

Après avoir exposé les conditions spécifiques de l'acquisition et du projet de la société SODICO, il a été demandé à Monsieur le Maire de prévoir que l'acquisition du terrain se fasse par la Société SODICO et la société LE DUO, société avec laquelle la société SODICO va s'associer pour la réalisation des constructions et leur commercialisation ; étant entendu que pour la signature définitive, une société civile de construction vente sera spécialement constituée, les autres conditions restant identiques.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve cette demande et autorise Monsieur le Maire à signer l'avant-contrat au profit des sociétés SODICO et LE DUO aux charges et conditions préalablement prévues, autorise la vente définitive au profit des sociétés SODICO et LE DUO et de toute société civile de construction vente auxquelles lesdites sociétés se substitueraient.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2024 est approuvé à l'unanimité. Tous les points suivants ont été votés à l'unanimité après délibération.

Affaires financières

Les biens ont été affectés à l'actif de la Commune. Des subventions sont accordées : de 134 € à l'Union Nationale des Combattants Section de Sierentz et environs, dans le cadre de la prise en charge d'une partie des frais du moment de convivialité de leur assemblée générale du 23 juin 2024, et au collège Françoise Dolto de 200 € pour le projet d'accueillir un chien d'assistance à la réussite scolaire.

Suite à la mise en place du système de gestion automatisée du temps de travail au 1^{er} janvier 2024, chaque agent a reçu un badge nominatif, à conserver par ce dernier en personne. En cas de perte ou de détérioration du badge les frais de remplacement seront facturés 10 € à la charge de l'agent.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, fixe les frais de remplacement du badge en cas de perte ou de détérioration à 10 € à la charge de l'agent.

Le Conseil Municipal modifie le montant du droit de place pour les stands du marché Saint-Nicolas à 50 € pour les exposants et à 25 € pour les associations locales.

Jumelage avec la commune de Kostomtoty (Pologne)

Depuis 1995, la Ville de Sierentz entretient des liens de coopération avec la commune de Kostomtoty. En 1999 et 2000, respectivement à Kostomtoty et Sierentz, un serment de jumelage a été signé entre les deux communes. En 2019, ce serment a été renouvelé à Kostomtoty et devait l'être à Sierentz en 2020. Malheureusement, compte tenu de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID, cet événement n'a pas pu avoir

lieu. Récemment l'Assemblée Délibérante de Kostomtoty a été renouvelée et un nouveau Maire élu en la personne de Monsieur Edward KULIG. Ainsi les contacts ont repris et il est proposé de poursuivre cette coopération avec la commune polonaise. Pour ce faire, une délégation d'élus de Sierentz se rendra à Kostomtoty pour organiser les prochains événements et notamment l'anniversaire du jumelage en 2025 à Sierentz. Monsieur le Maire et Monsieur Stéphane DREYER, Adjoint au Maire, feront le déplacement au nom de la Commune de Sierentz. Ce déplacement sur une période de quelques jours interviendra au cours de la semaine 43 et il est proposé de prendre en charge les frais liés à celui-ci en matière de transport, hébergement et frais de bouche.

Le Conseil Municipal prend en charge les frais liés au déplacement des élus à Kostomtoty sur présentation des justificatifs.

Personnel communal

La Convention de participation Prévoyance est prolongée pour un an et le Conseil Municipal a pris acte de la révision des taux de cotisation au 1^{er} janvier 2025. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

Le Conseil Municipal décide de fixer la Participation Prévoyance de l'employeur à compter du 1^{er} janvier 2025 à 30 € par agent et par mois, en conservant le plafonnement lié à la cotisation payée par l'agent et l'indexation du montant selon les plafonds de la sécurité sociale à compter du 1^{er} janvier, dans la limite du

montant versé par l'agent et selon l'indexation sur l'évolution du plafond de la sécurité sociale.

Le Conseil Municipal valide la création d'un emploi permanent et crée au tableau des effectifs pour le service Administratif un poste d'Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe, relevant du grade des Adjoints Administratifs territoriaux à raison de 35h pour renforcer le service Comptabilité/Finances, à compter du 1^{er} octobre 2024 ainsi que la création d'un poste en contrat d'apprentissage au service des Ressources Humaines pour deux ans.

Certaines quotités horaires sont modifiées pour répondre aux besoins du périscolaire suite à l'ouverture du nouveau site Barba'Gourmand.

Communications et informations

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans son champ de compétence des matières que lui a déléguées le Conseil Municipal dans sa séance du 8 juin 2020 et celle du 14 septembre 2020.

Le Conseil Municipal prend acte des Déclarations D'intention D'aliéner qui ont fait l'objet d'une renonciation au droit de préemption urbain et de l'acceptation d'indemnités de sinistres.

Certaines décisions sont exposées quant à la conclusion d'une convention d'attribution d'un fonds de concours par Saint-Louis Agglomération pour l'acquisition d'un véhicule électrique de marque GOUPIL (pour un montant total de 25 782,20 € HT),

qui a été signée le 28 juin 2024 pour un montant de 12 891,10 € HT ; reste à la charge de la commune 12 891,10 € HT.

La convention d'attribution d'un fonds de concours par Saint-Louis Agglomération pour le remplacement des luminaires d'éclairage public par des LEDs (coût total du projet 50 470,00 € HT) a été signée le 28 juin 2024 pour un montant de 12 735,00 € HT (à noter, une subvention prévue du Territoire d'Énergie Alsace de 25 000,00 € HT).

La majoration de 15% du contrat d'assurance GROUPAMA n° 0026 « responsabilité générale » dont la prochaine échéance est le 1^{er} janvier 2025.

La mise à disposition des installations sportives communautaires pour l'année scolaire 2024-2025 par Saint-Louis Agglomération à partir de décembre : la piscine couverte de Village-Neuf est mise à disposition à l'école élémentaire avec maître-nageur-sauveteur (MNS). Les tarifs sont de 2 € par élève et de 23,60 € la prestation du MNS, le montant annuel étant estimé à 2 500 € selon fréquentation au cours de l'année.

Divers

Au sujet de la gendarmerie, le projet est en cours d'élaboration pour la création de bureaux et logements pour la future brigade. Le Conseil sera amené à délibérer en temps voulu à ce sujet.

> La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le 7 octobre 2024 à 18h30.

Le compte-rendu intégral de chaque séance du Conseil Municipal est affiché en mairie et consultable sur www.sierentz.fr

Le Moustique tigre



Lutte et prévention

Le moustique tigre a été signalé à Sierentz par le service de démoustication de la Brigade Verte. Il est crucial d'agir dès maintenant pour limiter sa prolifération, car au-delà des risques sanitaires, ce moustique peut causer une gêne considérable.



Luc FUCHS
Adjoint délégué

Nous vous rappelons comme nous l'avons évoqué dans le numéro du mois d'avril 2024 du Sierentz infos, les mesures indispensables à mettre en œuvre pour contenir sa prolifération.

En effet, il pique durant la journée, et ses piqûres peuvent être très douloureuses, rendant parfois difficile de profiter des espaces extérieurs.

COMPRENDRE SON CYCLE DE VIE POUR MIEUX AGIR

Le moustique tigre adulte réapparaît chaque année à la fin du printemps. Avant cela, il colonise divers contenants naturels ou artificiels, tels que coupelles pour pots de fleurs, pneus usagés, jouets, récupérateurs d'eau de pluie, piscines non entretenues et bâches, qui peuvent devenir des gîtes larvaires.

Il n'a besoin que d'une petite quantité d'eau, parfois l'équivalent d'un bouchon, pour que ses larves se développent. Après fécondation, la femelle pond sur les parois asséchées de ces contenants, qui sont susceptibles de se remplir d'eau.

Au retour des beaux jours, une fois en contact avec l'eau, les œufs se développent rapidement, prenant environ une semaine pour atteindre l'âge adulte. Ces œufs peuvent éclore durant six mois.

LES GESTES ESSENTIELS À ADOPTER :

- Videz les soucoupes des pots de fleurs chaque semaine et lavez-les durant l'hiver ;
- Couvrez les récupérateurs d'eau avec un couvercle ou une moustiquaire ;
- Nettoyez régulièrement les gouttières, regards et siphons ;
- Mettez à l'abri les objets pouvant retenir de l'eau.

En savoir plus :

Brigade Verte - Démoustication
ANSES - Le moustique tigre
<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/moustiques>
Pour tout renseignement contactez la Brigade Verte.



Zone sèche au Parc du domaine Haas

Vous avez peut-être remarqué un nouvel aménagement au parc du domaine : une zone sèche maigre, composée de gravier, de sable, de figuiers, d'abricotiers et de plantes aromatiques.

Cette initiative s'inscrit dans notre engagement pour la biodiversité, car plus un environnement est diversifié, plus il abrite d'habitats, ce qui favorise la richesse du vivant.

Le parc du domaine Haas contient déjà des milieux variés, tels que des mares, des haies, des prairies, une rivière avec sa ripisylve*, des ronciers, etc... Cependant, il manquait une zone sèche et maigre. Pour y remédier, nous avons fait appel aux services techniques pour creuser un trou de 40 cm de profondeur (la terre excavée sera réutilisée au site naturel Sandgrube), puis l'avons rempli de 30 cm de gravier et 10 cm de sable, créant ainsi un environnement très sec et pauvre.

Bien que cela puisse sembler paradoxal, un milieu pauvre en nutriments favorise une plus grande biodiversité. Nous espérons donc que cet aménagement attirera de nouvelles espèces et enrichira la vie du parc.

Cet aménagement nous permet également d'inscrire le parc comme jardin-hortus, un jardin conçu pour la nature et les humains, structuré en trois zones :

- la Zone-Tampon, qui entoure le jardin et le protège de l'extérieur ;
- la Zone-Hotspot, une réserve de biodiversité, souvent sur un sol maigre ;
- la Zone de Production, dédiée à la culture de légumes et de fruits.

Nous comptons sur vous pour veiller à la préservation de cet espace et à son entretien.

*ripisylve : espace d'échange entre les milieux terrestres et le milieu aquatique.

LU 14
OCTJE 17
OCT

Réunions de secteur

Les dates des prochains rendez-vous :

- Lundi 14 octobre à 18h30
quartiers centre et nord,
au groupe scolaire PICASSO ;
- Jeudi 17 octobre à 18h30
quartier sud, au groupe scolaire
Jacques SCHMIDT.

Fermeture des bureaux

DE LA MAIRIE

La mairie sera exceptionnellement fermée le jeudi 31 octobre l'après-midi et le 1^{er} novembre, Réouverture le lundi 4 novembre à 9h.

Merci pour votre compréhension.

Horaires France Services

Depuis le mois de septembre, les horaires de l'espace France Services de Sierentz ont changé :

Lundi 9h-12h et 13h-17h
Mardi 9h-12h30 et fermé l'après-midi
Mercredi 9h-12h et 13h30-18h
Jeudi 9h-12h30 et fermé l'après-midi
Vendredi 9h-12h et 13h-16h



SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION De nouvelles filières pour améliorer le tri en déchetterie



De nouvelles filières de tri font leur apparition à Sierentz et Village-Neuf.

APPAREILS DE JARDIN

En 2023, il était déjà devenu possible d'y déposer les machines et appareils motorisés thermiques de bricolage et de jardin (tondeuses, débroussaileuses, tronçonneuses...).

MATÉRIELS DE BRICOLAGE

En 2024, le périmètre « bricolage-jardin » s'élargit car ces deux déchetteries acceptent désormais les matériels de

bricolage (dont l'outillage à main : caisse à outil, scie, truelle, tenailles...) et les produits et matériels destinés à l'aménagement du jardin (tuyaux d'arrosage, parasols, brouettes, seaux, pelles, barbecues, bâches, jardinières et pots...).

JEUX ET JOUETS

Les jeux et jouets sans piles peuvent être dorénavant déposés dans ces deux déchetteries : figurines, jeux de construction, poupées, peluches, porteurs, jouets du jardin, jeux de société, puzzles, maquettes...

OUTILS DE PEINTURE

L'ensemble des 7 déchetteries de Saint-Louis Agglomération acceptent désormais l'outillage du peintre : vieux rouleaux et pinceaux, seaux à peinture...

Retrouvez les adresses et horaires de toutes les déchetteries de Saint-Louis Agglomération sur www.agglo-saint-louis.fr

Horaires Médiathèque

Voici les nouveaux horaires de la médiathèque jusqu'au 30 juin 2025 :

Mardi : 15h-18h
Mercredi : 9h-13h/14h-19h
Jeudi : 15h-18h
Vendredi : 15h-18h
Samedi : 9h-16h



Fête du parc HAAS et inauguration de la scène extérieure

Le 14 septembre dernier s'est tenue la fête du parc HAAS.



Après un spectacle de magie donné par Anthony MEISBURGER, le « magicien d'Alsace », Monsieur le Maire, accompagné de Juan VIZCAINO, responsable du pôle animation, Raymond KELLER, le menuisier qui a réalisé l'ouvrage et de jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants, a inauguré officiellement la scène extérieure du parc.



La scène à 360° a accueilli ensuite le spectacle des « Tout contes fées » (troupe théâtrale composée d'animatrices du périscolaire), apprécié des petits et des grands.

La fête s'est poursuivie à l'école maternelle par des animations musicales assurées par Frédéric BILGER, Marc SCHOEFFEL, et Corine WINDENBERGER.



L'Amicale du personnel de la mairie a assuré le repas et la buvette.



Rappel Stationnement

Pour la sécurité et le confort de tous, respectons les règles de stationnement.

RAPPEL

En cette période de rentrée scolaire, il est urgent de rappeler l'importance de se garer sur les places de stationnement réalisées à cet effet ; l'objectif étant d'améliorer la cohabitation des différents modes de déplacement en passant par le respect des espaces dédiés à chacun.

Afin de permettre à chacun de disposer de l'espace public, il est rappelé aux automobilistes qu'il est interdit de se garer sur les trottoirs.

Le stationnement sur le trottoir constitue une mise en danger des piétons, des personnes en situation de handicap, des familles munies de poussette qui sont contraintes de déambuler sur la chaussée, il constitue une infraction au code de la route (article R417-11).

Les personnes ne respectant pas cette obligation seront systématiquement verbalisées.

Il est très important de respecter les emplacements désignés, garantissant ainsi le bien-être de tous les habitants.

REPRENONS LES BONNES HABITUDES

Parce que nous sommes tous piétons et automobilistes, respectons-nous les uns les autres.



En France, les règles de publicité extérieure (comme les panneaux publicitaires, les enseignes et les pré-enseignes) sont encadrées par le Code de l'environnement et le code de la route, notamment dans les communes qui ne disposent pas d'un Règlement Local de Publicité (RLP), ce qui est le cas de Sierentz.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, en application de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, les compétences en matière de police de la publicité sont exercées par le maire au nom de la commune.

RÉGIME GÉNÉRAL DES PUBLICITÉS

Dans les communes sans RLP, c'est le règlement national qui s'applique, fixé par les articles L581-1 à L581-45 du Code de l'environnement et les articles R581-1 à R581-88 pour les décrets d'application. Ce régime général impose des règles strictes pour l'installation des dispositifs publicitaires afin de protéger le cadre de vie et l'environnement.

TYPES DE DISPOSITIFS PUBLICITAIRES

• **Les enseignes** sont les dispositifs que l'on retrouve sur le lieu d'exercice d'une activité. Elles sont autorisées sous condition de respecter certaines limitations de surface et de hauteur. L'installation ou le remplacement d'une enseigne nécessite une déclaration préalable en mairie.

• **Les pré-enseignes** sont les dispositifs correspondant à toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un établissement où s'exerce une activité. De la même façon que les panneaux publicitaires, elles sont interdites en dehors du périmètre

urbanisé et aggloméré de la ville de Sierentz et peuvent être implantées en nombre limité uniquement sur le mur aveugle d'un bâtiment ou sur un mur plein.

• **Les panneaux publicitaires** sont des dispositifs mettant en avant les produits ou services proposés par un commerce. Ils sont soumis à des restrictions de taille, d'emplacement et de distance par rapport à certains lieux sensibles (monuments historiques, parcs naturels, etc.). La publicité pour un commerce sur un panneau installée au sol est par exemple interdite dans les communes de moins de 10 000 habitants ce qui est le cas à Sierentz. Les chevalets sur domaine public sont interdits de même que tout support sur candélabre, mobilier urbain, dispositifs de signalisation routière...

SANCTIONS

En cas de non-respect des règles, des sanctions peuvent être appliquées, allant de l'amende administrative et pénale à la demande de retrait forcé des dispositifs non conformes. En ultime recours le Maire peut faire procéder, après procès-verbal, à l'enlèvement d'office du dispositif d'affichage litigieux aux frais du contrevenant.

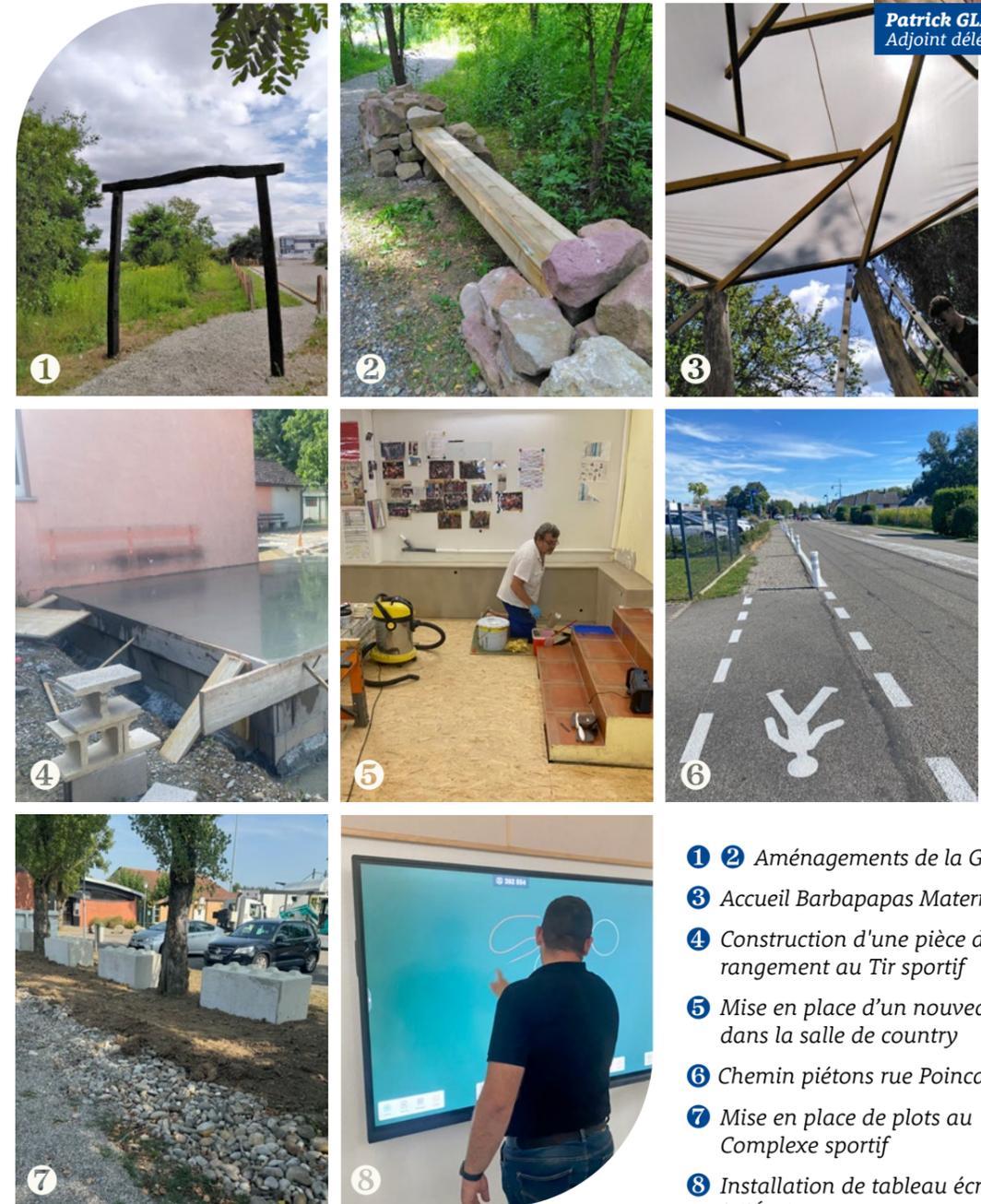
Pour tout renseignement : à urbanisme@mairie-sierentz.fr ou par téléphone au 03 89 81 51 11

Les travaux effectués cet été

Retour en images de divers travaux effectués ces derniers mois, un grand MERCI au personnel communal, aux bricoleurs, et aux associations qui se mobilisent tout au long de l'été.



Patrick GLASSER
Adjoint délégué



- 1 2 Aménagements de la Gravière
- 3 Accueil Barbapapas Maternelle
- 4 Construction d'une pièce de rangement au Tir sportif
- 5 Mise en place d'un nouveau sol dans la salle de country
- 6 Chemin piétons rue Poincaré
- 7 Mise en place de plots au Complexe sportif
- 8 Installation de tableau écran à l'École primaire

LES DERNIÈRES NOUVELLES DES **Barbapapas**

Edition de Sierentz • N°98



LES MATERNELLES

La rentrée en photos

C'est reparti pour un tour ! Une nouvelle année scolaire démarre et toute l'équipe du périscolaire maternelle est ravie d'accueillir les enfants.

Les petits nouveaux, plein d'enthousiasme, ont rapidement pris leurs aises dans leur nouvel environnement.

Les sourires illuminent les visages, tandis que les rires résonnent dans les couloirs. Les groupes et les activités se mettent en place.

Chaque moment est capturé en images : des enfants s'amusant, des moments de partage, et d'émerveillement des tout-petits devant les nouvelles découvertes.

👉 Cette année promet d'être riche en émotions, en apprentissages et en souvenirs inoubliables. Voici un aperçu de cette belle rentrée en images.



**Carole
CHITSABESAN**
Adjointe déléguée



LES PRIMAIRES

Souvenirs

La soirée du 18 juin les CM1 et les futurs 6^{ème} ont pu partager un moment privilégié sur le camp des Barbabes.

Une veillée festive entre grands en compagnie de leurs animatrices. Tout a commencé par un apéro bien mérité avant de se mettre aux fourneaux. Opération réussie avec succès. Cuisson des steaks impeccable. Une fois le ventre plein, en route pour la tournée des parcs de Sierentz !

Au programme :

- Test du matériel récréatif « place de la Bascule » ✓
- Test d'équilibre « Square des Arômes » ✓
- Nous avons eu droit à la visite imprévue du superbe Jardin Bohème. Accueillis chaleureusement par sa créative propriétaire Sabine HAGENBACH, qui nous a offert de l'eau et nous a présenté son adorable lapin.
- Test d'agilité au « Parkour Park » ✓

Après s'être bien amusée, la joyeuse bande a rejoint le camp où leurs parents les attendaient.

👉 Je pense que l'on peut affirmer sans trop s'avancer, que tous garderont un excellent souvenir de cette soirée mémorable !

Élections des Parents d'Élèves

**au Conseil d'École du groupe
scolaire Picasso-Schmidt**

**VE 11
OCT**



Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'École auront lieu le vendredi 11 octobre (par correspondance uniquement).

Le conseil d'école a pour finalité de favoriser le dialogue et l'échange d'informations entre l'équipe éducative, les représentants des parents et les élus de la Commune.

Le premier conseil d'école avec les nouveaux parents élus se déroulera le jeudi 17 octobre.

Si vous souhaitez vous engager auprès d'une liste de parents d'élèves, merci de contacter le directeur du groupe scolaire par mail : ce.0681553u@ac-strasbourg.fr.



**Lauren
MEHESSEM**
Adjointe déléguée

👉 Parents ! Vous allez élire des personnes qui ont les mêmes préoccupations que vous et vous représenteront dans le Conseil d'École (réunions trimestrielles). Soyez nombreux à voter !



**Elsasser
ecklé**

SPOTJOHR

D'Tàg kirzer, d'Zitt knàp
D'Sunna geht schnaller àb
D'letschta Arn, dàs a Gnuss
S'derft nit bliewa duss

Spotjohr isch do

Zruck geht d'r Sàft
D'Pflànza verliert die Kràfft
Die erschta Riewa màcht àlles wiss
Dàs isch doch nit letschta gwiss

Spot Johr isch do

Doch as reschta sich neia Zitta
Dr' Weissa grient in d'r Witta
S'Fald bekunnt a dunkel Kleid
Ma kennt glàuiwa s'isch im Leid

Spotjohr isch do

Blätter kèia vo da Baim
Jeder geht viel schnaller Heim
Ìwer uns a kàlter Wind
Jeder weisst wàs da uns bringt

Spotjohr isch do

Üss'm Raga git's jetz Schnee
Fir àss dàs Lawa kàh witterscht geh
Dr Winter isch do !

LES VERTUS DES MODESTES

Troisième partie : de f à h

* Ne se substituent pas aux traitements médicaux

**Un a Himbeera no'm assa
Kàsch d'r Gschmàck nit vergassa**
Une framboise, même modérée
Ne peut pas se refuser

**Bi jedem Sürkrüt, 's isch bekànt
D'r Wàchholder blibt leider uf'm Taller Rànd**
Dans la choucroute, les baies de genévrier
A la place de les croquer, on les laisse de côté

**Enziona blibt vo da Vogesa a Symbol
Sin dina Narfa unter Druck, mìt Enziona
fühlsch di wohl**
La gentiane, symbole du massif vosgien
Ses propriétés antidépressives te font du bien

**D'r Goji, in da Chineser ihra Gheimniss
Fir hohla bim schwimma d'r erschta Pris**
En natation, les baies de goji, le secret des
chinois
Pour les athlètes en quête d'exploit

**Wàs wär unser Elsàss ohna Hopfa
Kei Bier, fàscht kei Tropfa**
L'Alsace, sans ses pieds de houblon
Peu de bière, issue de la région

MI



Image générée avec l'IA - Copilot - optimisée par DALL.E 3

SPIEL MÌT

Associe les noms des fruits et légumes d'automne en
alsacien à ceux qui y correspondent en français

- | | |
|-----------------------|---------------------------|
| 1. La pomme | a. d'Zwatschga |
| 2. La poire | b. d'Hardäpfel |
| 3. La noix | c. d'r Äpfel |
| 4. Le coing | d. d'Ràna (d'Rotràna) |
| 5. La châtaigne | e. d'Bira |
| 6. La quetsche | f. s'Rotkrüt - s'Wisskrüt |
| 7. La noisette | g. d'Rüewe |
| 8. La betterave rouge | h. d'Nuss |
| 9. Le navet | i. d'Kittena |
| 10. Le chou rouge | j. d'r Kirb |
| - le chou blanc | k. d'Keschtena |
| 11. La pomme de terre | l. d'Hàselnuss |
| 12. La citrouille | |

Solution :
1-c, 2-e, 3-h, 4-l, 5-k, 6-a, 7-l, 8-d, 9-g, 10-f, 11-b, 12-j.



L'AUTOMNE EST LÀ

Les jours diminuent
Les dernières récoltes sont rentrées
Les premières gelées ont lieu
La nature se met en veille
La bise nous invite à nous mettre à l'abri...
et l'hiver arrive !

Merci aux auteurs du coin alsacien : Yves BISCH,
François TSCHUPP, Véronique & Robert BISSEL,
Denis BANGEL, Patricia GOUTTEFARDE et Marc ILTIS.



Opération « orange »

Terre des Hommes Alsace vous propose
une nouvelle fois de participer à
l'opération « orange » :

Vendredi 8 novembre et samedi 9
novembre 2024 au magasin HYPER U
à Sierentz.



Rachel SORET
VACHET-VALAZ

Un don de 2 € pour
une orange. Par
un don unique ou
multiple de 2€ vous
aiderez un enfant
démuni en participant
aux frais de sa
nourriture, de ses soins
médicaux ou de son
éducation.

“Fudokan en pleine nature”

tous les mardis

L'association « Fudokan pour tous », propose du Fudokan en pleine nature, tous les mardis à 12h15 dans les forêts de Sierentz, un espace verdoyant idéal pour la pratique en plein air.

Au programme : exercices de base, techniques avancées et applications de l'art martial Fudokan.

Le cours sera dirigé par Razvan MAVRODINESCU, un expert reconnu dans le domaine du Fudokan, 6^{ème} DAN. Razvan est titulaire d'une licence en éducation physique et sportive depuis 2006. Il a été membre de l'équipe nationale de Roumanie de Karaté Traditionnelle de 1995 à 2004, et est multiple champion national et européen. En 2004, il a remporté deux titres de champion d'Europe au championnat d'Europe Fudokan Karaté à Prague, Tchéquie.

Cette pratique sportive s'adresse à tous, du débutant au pratiquant avancé.

Plus de renseignements :
Razvan MAVRODINESCU
06 38 61 75 51
contact@fudokanpourtous.fr
www.fudokanpourtous.fr



L'ASSOCIATION Les Bricoleurs de Sierentz

Le mercredi 11 septembre dernier, une nouvelle réalisation des Bricoleurs de Sierentz, un banc en forme de roue, a été mise en place à côté du Moulin Haas.

Les membres de l'association s'étaient réunis autour de Monsieur

le Maire et de ses adjoints, ainsi que d'une partie du personnel communal, une occasion pour la commune de remercier l'association pour toutes leurs créations qui embellissent la commune.

Merci aux bricoleuses et bricoleurs !

Sensibilisation à la conduite

MA 12
NOV

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Sierentz propose à ses habitants de plus de 60 ans, une matinée de sensibilisation routière.

En partenariat avec les auto-écoles Clémenceau, le mardi 12 novembre entre 9h et 12h30 (accueil des participants à partir de 8h30).

Des ateliers interactifs sont au programme, des quizz du code de la route et des thèmes liés aux risques de la conduite (les ronds-points, l'usage des clignotants et des rétroviseurs).

Conduite sur véhicules à boîte de vitesse manuelle ou automatique, mais aussi véhicule électrique.

En partenariat avec les moniteurs diplômés d'état des auto-écoles

Clémenceau, nous proposerons des audits de conduite gratuites à chaque participant de l'activité.

Un rappel des notions abordées vous sera envoyé individuellement par courrier à l'issue de cette belle matinée.

Activité proposée sur inscription :
Mairie de Sierentz - 03 89 81 51 11
ccas@mairie-sierentz.fr

Inscription souhaitée avant le 31 octobre.



Rachel SORET
VACHET-VALAZ

Cette matinée a pour but de sensibiliser un maximum de personnes tant sur le plan théorique du code de la route, que pratique.

SA 12
OCT

- INVITATION -

Inauguration du Site Naturel Sandgrube



Luc FUCHS
Adjoint délégué

Comme nous l'avions évoqué dans le numéro du Sierentz Infos de septembre, la commune inaugurerait le Site Naturel Sandgrube le samedi 12 octobre à partir de 10h. Tous les habitants y sont conviés.



Une marche découverte vous sera proposée, et cette visite sera agrémentée d'un jeu découverte qui vous permettra de repartir avec un petit souvenir du site.

La visite guidée du Sandgrube sera aussi l'occasion pour les visiteurs de participer à la renaturation du milieu, grâce à des « bombes à graines ». Celles-ci auront été préalablement préparées par les

enfants des écoles de Sierentz grâce à une banque de graines constituées par Juan et Anaïs.

À 11h Monsieur le Maire et les autorités procéderont à l'inauguration du site, qui sera suivie d'une petite collation.

Pour l'occasion, le stationnement est prévu en face du site, parking de l'Agora et rue des Romains (voir plan).



Si vous souhaitez participer à cette inauguration vous pouvez vous inscrire pour le 8 octobre au plus tard en précisant le nombre de participants à :
population@mairie-sierentz.fr
ou 03 89 81 51 11.





MA 15
OCT

Ciné Sierentz

L'enfant qui mesurait le monde

Le mardi 15 octobre

NOUVEAU! deux séances
le même jour pour le même
film : à 14h et à 20 h.

à la Salle des Fêtes de Sierentz

Sur l'île de Kalamaki en Grèce, Yannis, un jeune enfant autiste, rythme ses journées en mesurant l'ordre du monde : les bateaux qui accostent, les prises des pêcheurs, le va-et-vient des clients du café. L'arrivée inattendue de son grand-père, Alexandre Varda, homme d'affaires de renom qu'il n'a jamais rencontré, va perturber l'équilibre fragile de son quotidien. Malgré leurs différences apparentes, une relation profonde et bouleversante se tisse entre ce grand-père distant et ce petit-fils aux talents singuliers.

France services

ATELIERS ET CONFÉRENCES

Dans le cadre des journées nationales France services, les Espaces France services de Sierentz et Ranspach-le-Bas organisent différents événements, ouverts à tous, gratuits et sur inscription.

- CONFÉRENCE -

Dangers sur internet et arnaques numériques

Judi 10 octobre à 14h30

MÉDIATHÈQUE À SIERENTZ
6 rue du Moulin

S'inscrit dans le cadre de la rentrée du numérique

Gratuit - Animée par la Gendarmerie Nationale
Ouvert à tous - Places limitées

Inscription : 03 89 28 54 28 ou
pole-sierentz@agglo-saint-louis.fr

JE 10
OCT

1, 8, 15
OCT

- ATELIERS SENIORS -

Bienvenue à la retraite

construire un projet de vie à la retraite en cohérence avec ses envies, capacités et besoins

1^{er} - 8 - 15 octobre

Participation aux 3 sessions du cycle requise

9h - 12h et 13h30 - 16h30

MÉDIATHÈQUE À SIERENTZ
6 rue du Moulin

Gratuit - En partenariat avec Atout Age Alsace et Brain Up Pour les préretraités et les nouveaux retraités

Places limitées

Inscription : 03 89 20 79 43
ou sur www.atoutagealsace.fr

THÉÂTRE

Y'a rien à la télé



19 & 20
OCT

VE 8
NOV

Samedi 19 octobre à 20h30
et Dimanche 20 octobre à 17h
à la salle des fêtes

Y'a rien à la télé présente :
« Chapitre Un » - une fantaisie absurde de Fred BILGER, avec : Aline BILGER, Alix DALL'ASEN, Fabrice SCHULTZ et Fred BILGER.

L'entrée est gratuite.

Notez aussi un deuxième rendez-vous le vendredi 8 novembre à 20h30, au caveau de la Bascule :

« En attendant le printemps »
rendez-vous poétique et musical,
60 minutes de textes et de chansons.

Oktoberfest

Soirée organisée par le football club de Sierentz.

Réservez votre soirée du samedi 12 octobre ! La fête de la bière de Sierentz revient de plus belle pour cette édition 2024. Ouverture des portes dès 19h à la salle Agora. En plus des musiques traditionnelles, profitez de la buvette et du coin restauration durant toute la soirée.

Petit plus pour les personnes en Dirndls et Lederhosen : une boisson vous sera offerte.



SA 12
OCT

Réservation possible par téléphone : 06 42 44 89 59
Pré-vente : 8€
Entrée : 10€

VE 15
NOV

Bal d'Halloween du CME

Un bal d'Halloween est organisé et ouvert aux enfants de l'école primaire, le vendredi 15 novembre à la salle des fêtes, de 18h à 20h.

Plus d'informations à venir sur les canaux de communication de la ville.

1^{ère} Bourse aux vêtements

DE L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE SIERENTZ



DI 17
NOV

L'Amicale du personnel de la ville de Sierentz organise sa première « Bourse aux vêtements »,

le dimanche 17 novembre de 9h à 15h, à l'AGORA.

Nombreux choix de vêtements adultes et enfants, jouets et articles de puériculture, jeux vidéo, articles de sport, livres, musique, décors de Noël.

Renseignements et inscriptions :
lamicaledesierentz@gmail.com
ou 03 89 81 51 11

La Tribune

Au cœur de Sierentz, les incivilités se poursuivent au quotidien : nous ne reviendrons pas sur les infractions au Code de la route à l'image du non-respect des sens interdits, des feux tricolores de la rue Clémenceau à la hauteur de l'école maternelle, des emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite. Avec ce mois de la rentrée, où la déchetterie de Sierentz a fermé ses portes pour quelques semaines, les conteneurs pour le tri des déchets ménagers mis en place par SLA sont davantage sollicités (photos à l'appui). Ce faisant, certains dépôts se révèlent plus que jamais anarchiques, avec des objets posés à même le sol. Cela peut être sanctionné par une contravention de 135 € (dépôt-abandon d'ordures, objets hors emplacements autorisés). A Kembs par exemple, s'y ajoute une amende de 1000 €, suite à la délibération prise par le conseil municipal réuni le 8 novembre 2021. Se pose également le respect impératif des créneaux prévus pour lesdits dépôts, de 8 à 20 heures, et ce afin de ne déranger en rien les riverains des bornes de tri.

Paul-Bernard MUNCH,
pbmunch@free.fr, 06 17 01 92 01,
Marina SANCHEZ, Régis BELEY,
Sandrine GUTEDEL et Gérard BENTZINGER, colistiers de
« Sierentz ensemble, autrement »

[Texte transmis par le groupe minoritaire]

Carnet

Naissances

le 11 juillet Agathe

filie de Claire LAYE et
de Nicolas PYTHOUD

le 17 juillet Augustine

filie de Caroline KANNENGIESER
de Jean-Marc SCHROETTER

Anniversaires

le 1^{er} novembre 92 ans Edmond HENNA

le 15 novembre 81 ans Gilbert MINERY



MAGAZINE ÉDITÉ PAR
LA MAIRIE DE SIERENTZ

Mairie

1 Place du Général de Gaulle
68510 SIERENTZ • Tél. 03 89 81 51 11
mairie@mairie-sierentz.fr
www.sierentz.fr

Ouverture : du lundi au jeudi de
9h à 12h et de 14h à 18h, le vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Dépôt légal : Octobre 2024.

Directeur de la publication : Pascal TURRI

Conception et rédaction : Commission
Communication et Événements, Rachel SORET
VACHET-VALAZ - Adjointe déléguée, Ysabelle
EPPINGER - Service Communication.

Création graphique : rhodamine-communication.fr

Impression : Alsagraphic, Rixheim. Imprimé
sur du papier certifié PEFC. • **Crédits photos :**

Mairie de Sierentz, Pascal TURRI, Rachel SORET
VACHET-VALAZ, Anaïs MULLER, Patrick GLASSER,
documents remis, et Ysabelle EPPINGER,
Freepik / Macrovector, Unsplash / Alex Geerts.